

14. *Invite* le Conseil d'administration, lorsqu'il examinera ces futurs arrangements, à envisager d'en tirer parti pour rendre plus cohérente, plus efficace et plus utile l'action menée par les organismes compétents des Nations Unies;

15. *Invite également* le Conseil d'administration à examiner la façon dont sont actuellement désignés les agents d'exécution de projets relevant des programmes régionaux, interrégionaux et mondiaux, en tenant compte de l'intérêt qu'il y a à utiliser les services des organes et programmes intéressés et compétents des Nations Unies;

16. *Invite en outre* le Conseil d'administration à examiner les éléments ci-après en 1989 lors de sa trente-sixième session et à présenter un rapport à ce sujet à l'Assemblée lors de sa quarante-quatrième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social :

a) La question de tenir ses sessions futures et celles de ses organes subsidiaires au Siège de l'Organisation des Nations Unies;

b) La possibilité de prendre le nom de « Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population »;

17. *Se félicite* que le Fonds des Nations Unies pour la population ait entrepris d'examiner et d'évaluer l'expérience qu'il a acquise dans son domaine d'activité et demande qu'un résumé de ses principales constatations, conclusions et recommandations soit présenté à l'Assemblée lors de sa quarante-quatrième session;

18. *Invite* les Etats membres des organes et organismes compétents des Nations Unies à saisir leurs organes directeurs de la question des activités opérationnelles de développement en vue de parvenir à une position commune en la matière à l'échelle du système.

83^e séance plénière
20 décembre 1988

43/200. Université des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions antérieures relatives à l'Université des Nations Unies,

Ayant examiné le rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies sur les activités de l'Université en 1987⁶³ et leur évolution en 1988, telles qu'elles ont été présentées par le Recteur de l'Université le 25 octobre 1988⁶⁴,

Prenant note avec satisfaction des contributions volontaires versées jusqu'à présent par les gouvernements ou provenant d'autres sources à l'appui de l'Université,

Prenant note également avec satisfaction de l'appui que le Gouvernement japonais continue d'apporter au développement d'ensemble de l'Université, notamment à la construction d'un siège permanent à Tokyo,

Sachant gré au Gouvernement finlandais de l'appui soutenu, financier et autre, qu'il accorde au premier centre de recherche et de formation créé par l'Université, à savoir l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement,

Prenant note de la décision 5.2.1 adoptée par le Conseil exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éduca-

tion, la science et la culture, à sa cent vingt-neuvième session, qui s'est tenue du 25 mai au 10 juin 1988;

1. *Se félicite* des succès que l'Université des Nations Unies a obtenus dans l'application de programmes de recherche, de formation spécialisée et de diffusion des connaissances, au titre de la première perspective à moyen terme (1982-1987);

2. *Se félicite également* de l'unification du programme d'ensemble de l'Université et de la restructuration du Centre universitaire de Tokyo;

3. *Note avec satisfaction* que l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement a sensiblement progressé dans ses travaux sur les trois thèmes de recherche inscrits à son programme initial, à savoir « Faim et pauvreté : le milliard d'habitants les plus pauvres », « Monnaie, finances et commerce : une réforme pour le développement mondial » et « Développement et transformation technologique : la gestion du changement », et que ses premières publications de recherche importantes paraîtront sous peu;

4. *Note avec préoccupation* les difficultés que rencontre l'Université pour assurer le financement des premières activités de l'Institut des ressources naturelles en Afrique;

5. *Se félicite* de l'offre faite par le Gouvernement néerlandais en vue de créer et mettre en service un centre de recherche et de formation de l'Université sur les technologies nouvelles;

6. *Prie* l'Université, lorsqu'elle établira son rapport à l'Assemblée générale, de prendre en considération les observations formulées par des gouvernements à l'Assemblée au sujet de la façon dont elle rend compte de ses activités, notamment en ce qui concerne le renforcement du contenu analytique dudit rapport;

7. *Invite* l'Université à poursuivre et à intensifier sa coopération dans des domaines d'intérêt commun avec l'Organisation des Nations Unies, ses organismes et les institutions spécialisées et, en particulier, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, d'une part, et avec la communauté universitaire et scientifique internationale, y compris les centres de recherche nationaux, d'autre part, ce qui lui permet de mieux traiter des questions et problèmes de portée mondiale et de diriger davantage ses activités sur les aspects de ces questions et problèmes qui intéressent particulièrement le système des Nations Unies et la communauté universitaire mondiale;

8. *Prie* l'Université de continuer d'intensifier sa campagne d'appels de fonds afin d'étoffer son Fonds de dotation et son Fonds d'exploitation de manière à pouvoir accroître ses ressources de base;

9. *Lance un appel pressant* à tous les Etats pour qu'ils prennent connaissance des progrès réalisés par l'Université et de l'utilité de ses travaux dans les domaines qui intéressent l'Organisation des Nations Unies, pour qu'ils versent sans délai des contributions généreuses à son Fonds de dotation et pour qu'il contribuent à son Fonds d'exploitation, notamment à l'appui de ses centres et programmes de recherche et de formation, afin de lui permettre de remplir efficacement son mandat, conformément à sa charte et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

⁶³ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Supplément n° 31 (A/43/31).

⁶⁴ *Ibid.*, Deuxième Commission, 22^e séance, et rectificatif.